

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2014

L'an **deux mil quatorze**, le **dix-huit juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Isabelle THIEBLIN, Mme Sonia GENISSEL, Mme Evelyne BOURLIER, Mme Béatrice POSTIC, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Kévin FOUQUET (arrivé à 21h20), M. Arnaud POITRIMOL, M. Alain HOYAU, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absent excusé : M. Fabien PELLETIER (pouvoir à M. Alain HOYAU).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne BOURLIER

Ordre du jour :

- ✚ **Approbation du compte rendu du 10 juin 2014,**
- ✚ **Construction groupe scolaire :**
  - **Avenants aux marchés passés,**
  - **Suite à décision de construire un préau : présentation projets, rapports projets et coût estimatif prévisionnel, obligations administratives, décision de poursuivre ou non,**
- ✚ **Rapport assainissement collectif 2013,**
- ✚ **Demande d'adhésion des communes du SIER d'Alençon I et III et de la CdC du Pays Fertois au SDCEO,**
- ✚ **Informations et questions diverses.**

A la demande d'Isabelle Thieblin la chronologie de l'ordre du jour est modifiée pour permettre aux conseillers qui avaient prévenu de leur retard de participer à la discussion sur le point relatif à la construction du groupe scolaire.

### **1- Approbation du compte rendu du 10 juin 2014:**

Lors du tour de table, il est noté que M. Poitrimol « a été interpellé », il souhaite que le mot « interpellé » soit remplacé par « lors d'une discussion avec M. Heligoïn ». Mme La Louze confirme que c'était bien le verbe qu'il avait employé.

*Arrivée de Mme Nathalie Lureau (à 20h45).*

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2- Rapport assainissement collectif 2013

Le Maire remet à chaque conseiller municipal avant de le détailler un exemplaire du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune établi conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Les faits marquants de l'année 2013 sont :

- La commune avait été invitée à réaliser sur 3 programmes l'inspection camera des réseaux non inspectés lors de l'étude diagnostique réalisée par Safège soit 2/3 du réseau correspondant approximativement à 2400 ml.
- Le 12 février 2013, le conseil municipal décidait de regrouper ces 3 programmes en un seul et confiait, le 12 avril 2013, à l'entreprise AAB de Nogent le Rotrou la réalisation de cette inspection caméra.  
Au 31 décembre 2013, l'étude était en cours.

L'entretien du poste de relèvement est effectué régulièrement et l'entreprise SOCOTEC a vérifié les installations électriques le 25 novembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Mme le Maire de la communication de ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif afférent à l'année désignée ci-dessus.

<b>Présents : 13    Votants : 13+1 pouvoir    Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0</b>
---

## 3- Demande d'adhésion des communes du SIER d'Alençon I et III et de la CdC du Pays Fertois au SDCEO

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que, par délibération, les communes de Bursard (25/11/2013), Ciral (13/11/2013), Chahains (20/11/2013), Colombiers (09/12/2013), Cuissai (16/09/2013), La Ferrière-Bochard (18/11/2013), Fontenai-les-Louvets (06/11/2013), Forges (27/11/2013), Gandelain (06/12/2013), Hélop (02/12/2013), La Lacelle (13/12/2013), Larré (08/11/2013), Livaie (25/11/2013), Longuenoë (05/11/2013), Lonrai (12/12/2013), Ménil-Erreux (18/11/2013), Le Ménil-Scelleur (02/12/2013), Mieuxcé (19/12/2013), Pacé (21/11/2013), Radon (18/11/2013), La Roche-Mabile (25/11/2013), Roupperoux (06/12/2013), Semallé (22/11/2013), St-Cénéreille- Gérei (30/11/2013), St-Denis-sur-Sarthon (29/10/2013), St-Didier-sous-Ecouves (28/11/2013), St-Ellier-les-Bois (16/11/2013), St-Gervais-du-Perron (26/11/2013), St-Martindes-Landes (29/10/2013), St-Nicolas-des-Bois (14/11/2013), St-Sauveur-de-Carrouges (28/11/2013), Valframbert (18/11/2013), Vingt-Hanaps (22/10/2013) et d'Antoigny (25/11/2013), Beauvain (22/10/2013), La Chaux (17/03/2014), Joué-du-Bois (25/10/2013), Lonlay-le-Tesson (10/12/2013), Magny-le-Désert (25/11/2013), Méhoudin (31/10/2013), La Motte-Fouquet (23/01/2014), St-Maurice-du-Désert (24/10/2013), St-Ouen-le-Brisoult (03/12/2013), St-Patrice-le-Désert (21/11/2013), La Sauvagère (22/12/2013) ont sollicité leur adhésion au SE 61 en tant que communes rurales indépendantes.

Le Comité du SE 61, par délibération en date du 21 mai 2014, a accepté ces adhésions sous réserve de l'accord de ses collectivités adhérentes conformément à l'article L-5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, notamment, que les organes délibérants des collectivités membres doivent obligatoirement être consultés en cas de nouvelle adhésion. Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Bursard, Ciral, Chahains, Colombiers, Cuissai, La Ferrière-Bochard, Fontenai-les-Louvets, Forges,

Gandelain, Hélop, La Lacelle, Larré, Livaie, Longuenoë, Lonrai, Ménil-Erreux, Le Ménil-Scelleur, Mieuxcé, Pacé, Radon, La Roche-Mabile, Ruperroux, Semallé .St-Céneri-le-Gérei. St-Denis-sur-Sarthon. St-Didier-sous-Ecouves, St-Ellier-les-Bois, St-Gervais-du-Perron, St-Martin-des-Landes, St-Nicolas-des-Bois, St-Sauveur-de-Carrouges, Valframbert, Vingt-Hanaps, et d'Antoigny, Beauvain, La Chaux, Joué-du-Bois, Lonlay-le-Tesson, Magny-le-Désert, Méhoudin, La Motte-Fouquet, St-Maurice-du-Désert, St-Ouen-le-Brisoult, St-Patrice-le-Désert, La Sauvagère au sein du SE 61 et charge Madame le Maire de donner connaissance de cette décision à Monsieur le Président du SE 61.

<b>Présents : 13</b>	<b>Votants : 13+1 pouvoir</b>	<b>Pour : 12</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 2</b>
----------------------	-------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

*Arrivée de M. Kevin FOUQUET (arrivé à).*

#### **4- Construction groupe scolaire :**

- **Avenants passés aux marchés:** le Maire présente l'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise BAUDIN. Cet avenant fait suite à une modification imposée par le bureau de contrôle APAVE de fixer les gaines posées sur le béton par un ravoilage évitant ainsi le risque de fissures des carrelages. De ce fait, la chape béton est réduite de 7 à 5 cm. Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant au marché pour un montant de 5370.30 € HT.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14+1 pouvoir</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	-------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Suite à la décision de construire un préau : présentation projets, rapports projets et coût estimatif prévisionnel, obligations administratives, décision de poursuivre ou non.**

Le Maire présente les différentes esquisses proposées par le cabinet d'architecture Marchand-Pitois, à savoir projets attenants au nouveau bâtiment : toiture 4 pans ou un seul pan incliné vers l'arrière - projets dissociés de la construction en cours : à un pan incliné ou toiture 2 pentes. Après discussion, le conseil décide de choisir le dernier projet estimé à environ 43 000 € H.T. par 13 voix pour, une contre (M. Mary) et une abstention : le Maire considérant que le dernier projet présente un coût trop élevé eu égard à son utilisation potentiellement faible et au fait que ce bâtiment sera à peine visible de la voie publique. Le permis de construire sera sollicité dans les meilleurs délais et des avenants aux marchés seront présentés à la commission d'appel d'offres.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14+1 pouvoir</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 1</b>
----------------------	-------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### **5- Informations et questions diverses :**

- ✚ Le Maire rend compte de la première réunion de la **Commission voirie** qui propose :
  - Le goudronnage du Chemin rural du lieu-dit le « Petit pin » au lieu-dit « Châteauroux avec la création d'un caniveau central pour un montant de 8009.17 € H.T. - Acceptation du Conseil.
  - Le goudronnage bi couche du chemin de la Roncinière pour 12 420.94 € H.T. La commission a constaté que la flaque d'eau stagnante au droit de la boîte à lettres fait bien partie du domaine privé et non du chemin rural. Le devis est accepté.
  - Madame le Maire a passé commande pour l'isolation de divers bâtiments communaux pour 0 € saisissant l'opportunité présentée par Isolhabitat (interventions financées par Total).

- ✚ Madame le Maire a passé commande pour l'isolation de divers bâtiments communaux pour 0 € saisissant l'opportunité présentée par Isolhabitat (interventions financées par Total).

Le Maire signale également que des pierres ont été volontairement placées dans les conduites d'évacuation des eaux vannes de l'aire de camping-car, obstruant complètement le déversoir. L'intervention d'une entreprise spécialisée fut nécessaire. La commission des travaux souhaite que la portion de voie jusqu'à l'angle du terrain de tennis soit revêtue d'un enduit bi-couche. Un devis sera sollicité.

- ✚ M. Charpentier signale qu'il manque une grille au vide sanitaire du cabinet médical et demande une grille supplémentaire pour le four de la salle des fêtes.
- ✚ Madame Thieblin a reçu une demande émanant d'un habitant du Beauchet relative à l'amenée du réseau eaux usées dans ce hameau. Le Maire répond que les habitants ont été plusieurs fois informés qu'aucune extension de réseau ne pourra intervenir préalablement à la mise en état des canalisations existantes. Les études diagnostiques ont démontré que plusieurs sont considérablement dégradées. D'autre part, la station de lagunage est aujourd'hui à saturation du fait de l'arrivée massive d'eaux claires dans le réseau, conséquence des dégradations précédemment citées.
- ✚ M. Crouzillard souhaite que le nombre des réunions du conseil municipal soit limité, 4 en un mois lui paraissant excessif. Le Maire lui répond que les réunions sont programmées et multipliées selon l'urgence des dossiers. Dans le cas présent, pour minorer le coût de l'investissement décidé unanimement par le conseil (préau), il est nécessaire de saisir les opportunités de passer des avenants aux marchés en cours car ces marchés, sans ce projet, expirent fin juillet, d'où l'importance des réunions rapprochées.

*Fin de la réunion : 22h50*

*Vu pour être affiché le 27 juin 2014,  
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*



*Danièle MARY*